

**92-08**

Banff (Alberta)

**Chalet du concierge d'Upper Hot Springs**

Parc national Banff

## **ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Le chalet du concierge d'Upper Hot Springs a été construit en 1934-1936 d'après les plans de la division architecturale de la Direction des parcs nationaux, sous la direction de W. D. Cromarty, architecte en chef. Parcs Canada en est le ministère gardien. Veillez vous référer au rapport du BEÉFP 92-08.

### **Raisons de la désignation**

Le chalet du concierge d'Upper Hot Springs a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance historique, de ses qualités en tant que point d'intérêt et de sa valeur architecturale.

Le bâtiment est associé au bâtiment abritant les bains publics d'Upper Hot Springs, une installation récréative de premier plan du parc national Banff, ainsi qu'au thème de l'hébergement du personnel dans les endroits éloignés des zones habitées au sein des parcs nationaux. Il est également associé à la *Loi sur la construction d'ouvrages publics* de 1934, une importante initiative de l'époque de la grande dépression qui a permis de financer de nombreux projets de construction fédéraux et créer des emplois locaux.

Conçu comme une annexe au pavillon de bain situé à proximité, le chalet constitue une composante importante de ce point d'intérêt très important. La valeur architecturale du bâtiment provient de son apparence, qui avait été conçue pour compléter l'apparence rustique de style Tudor du pavillon de bain. La conception reprend une formule qui avait été appliquée à un éventail d'installations du parc entre la fin des années 1920 et les années 1930. Cette formule, qui émane directement du mouvement Arts-and-Crafts anglais, comprend l'embellissement d'un plan de base rectangulaire à l'aide d'éléments décoratifs inspirés de méthodes de construction rustiques.

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du chalet du concierge réside dans la fusion, dérivée du mouvement Arts-and-Crafts, de divers styles historiques et du lien avec le pavillon de bain situé à proximité.

Parmi les caractéristiques importantes du bâtiment qui devraient être conservées figurent les détails décoratifs de style Tudor rustique de la façade avant, plus particulièrement le faux demi-boisage de la surface des murs et le pignon du porche avant ainsi que l'ornementation particulière en pierre calcaire (provenant du mont Rundle, à proximité) du pourtour du porche. L'apparence extérieure a été

considérablement modifiée lorsque la finition de stucco et de demi-boisage d'origine a été remplacée par un bardage plaqué. Le retour à la finition du design d'origine améliorerait la qualité visuelle du bâtiment.

Les éléments visuels clés qui devraient être conservés comprennent la finition du porche avant, la disposition des fenêtres, le toit en croupe et les extrémités apparentes des chevrons sous la corniche, qui reprennent des caractéristiques stylistiques du pavillon de bain. Bien qu'une lucarne rampante ait été aménagée sur le versant arrière du toit, afin de créer un espace habitable dans les combles, cette modification n'a qu'un impact minimal sur la qualité visuelle de la composition. Le toit, qui est actuellement couvert de bardeaux de fente, était à l'origine revêtu de bardeaux de cèdre sciés, un revêtement qui pourrait être remis en place dans le cadre des prochains travaux de réfection de la toiture.

Le chalet, avec sa charpente standard à plate-forme reposant sur une fondation de blocs de béton, fournissait une habitation simple d'un étage. À la suite des rénovations effectuées dans les années 1950, un espace utile supplémentaire a été ajouté dans les combles. La relation entre les caractéristiques intérieures d'origine devrait être conservée avec soin lors de tout projet de rénovation éventuel.

Un des éléments clés de ce bâtiment est son emplacement à l'extrémité de la plate-forme aménagée sur le mont Sulphur afin de construire le pavillon de bain d'Upper Hot Springs. À l'exception du retrait d'une clôture qui servait, à l'origine, à départager le terrain du chalet de l'aire accessible au public, la relation entre le bâtiment et le site demeure essentiellement inchangée depuis sa construction. Ce lien devrait être conservé lors de tout projet de réaménagement éventuel du site.

Conçu afin de s'harmoniser au pavillon de bain, le chalet possède un aménagement paysager composé de pelouses et d'arbustes, avec une simple voie d'accès en gravier partant de la zone accessible au public. Il importe de préserver ces caractéristiques afin de conserver l'ambiance et la présence historique du bâtiment.

08-01-1996

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Code de pratique du BEÉFP.